

## **PLAN LOCAL D'URBANISME DU TOUVET**

### **Annexes sanitaires :**

- **Note technique sur le système d'élimination des ordures ménagères et des déchets**



**Vu pour être annexé à délibération du Conseil  
Municipal en date du :  
approuvant le Plan Local d'Urbanisme**

**Le Maire,**

**Décembre 2007**

## **NOTICE TECHNIQUE SUR LE SYSTEME D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS**

Ce syndicat intercommunal gère les déchets des 45 648 habitants (données INSEE – RGP 1999) des 24 communes qui le composent. Le territoire du SICIOMG s'étend d'Est en Ouest du Plateau des Petites Roches aux communes du Balcon de Belledonne, et du Nord au Sud des communes du Versoud à la Flachère.

La collecte sélective des déchets a été mise en place depuis 1998. Il s'agit d'une collecte en porte à porte triflux (emballages cartonnés et métalliques, bouteilles et flacons en plastique). La collecte des déchets est hebdomadaire : le lundi pour la collecte du tri sélectif et le vendredi pour les ordures ménagères classiques.

Le rapport annuel d'activité du SICIOMG montre l'évolution constante des déchets au fil des ans. Cette progression est liée à l'augmentation concomitante de la consommation des ménages et de la population des communes adhérentes. Depuis 2003, suite à la mise en place de mesures contraignantes (suppression des conteneurs de tri pour les entreprises triant mal, mise en place de bacs operculés, communication ciblée,...), les tonnages en tri ont fortement diminués au profit de la qualité du tri. En 2004, sur 1807 tonnes collectées, 62% de ces matériaux étaient conformes aux consignes contre 48% en 2002. Le service de traitement des déchets ménagers est confié à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole par convention.

En outre, des colonnes d'apport volontaire ont été mises en place en 1996 dans chaque commune. Le verre et le papier sont collectés par ce mode. Des colonnes sont installées au niveau de l'aire de jeux derrière la mairie. Elles sont peu visibles mais bénéficient d'un stationnement pratique à proximité.

La commune du Touvet dispose sur son territoire d'une déchetterie gérée par le SICIOMG. Cette dernière se situe à proximité de l'échangeur autoroutier à proximité de la forêt alluviale et du Chemin de l'Empereur. Le site reçoit les dépôts de : encombrants, matériaux incinérables, végétaux, ferraille, bois, cartons, gravats, pneu, batterie, piles, vêtements, huiles de vidange, verre et papier. La création de la déchetterie de Crolles n'a pas eu pour conséquence une baisse des tonnages déposés sur le site du Touvet.